



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AVIGNON

Délibération n° 2026_27 FINANCES : Adoption des budgets primitifs du CCAS en M57 et de ses budgets annexes en M22, CLIC et SAD.

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX et le quatre du mois de mars, le Conseil d'Administration, convoqué par lettre du neuf février 2026, s'est réuni sous la présidence de Mme Cécile HELLE, Présidente du CCAS.

Étaient présents :

Mme Cécile HELLE, Présidente
Mme Anne Catherine LEPAGE, Vice-Présidente du CCAS.
Monsieur Claude NAHOUM
Mme Martine CLAVEL
Mme Henriette ARRIVETS-MERIT
Mme Nadine GARNIER
Mme Christine MARIN

Étaient représentés :

Mme Martine BAREL représentée par Mme Anne-Catherine LEPAGE.

Étaient Excusés/Absents :

Madame Zinèbe HADDAOUI
Mme Nadia SENNOUR
Mme Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL

Secrétaire de séance :

Mme Mireille LAMBERT, Directrice du CCAS

Délib. n°2026_27 FINANCES : Adoption des budgets primitifs du CCAS en M57 et de ses budgets annexes en M22, CLIC et SAD

Vu le Code l'action sociale et des Familles et notamment les dispositions relatives aux centres communaux d'action sociale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux CCAS,

Considérant que les collectivités peuvent reprendre de manière anticipée les résultats de l'exercice 2025 pour l'adoption du budget primitif,

Considérant l'ensemble des justificatifs d'affectations des résultats produits et l'absence de besoin de financement des sections d'investissement par une affectation obligatoire au compte 1068,

Considérant la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire lors du Conseil d'Administration du 11 février 2026.

Dans la suite logique de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire, l'adoption du budget primitif du CCAS construit à partir de la nomenclature M57 et de ses budgets annexes du CLIC et du SAD construits à partir de la nomenclature M22, permet la poursuite des activités du CCAS.

Le budget primitif 2026 intègre la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 et s'appuie sur le soutien renforcé de la Ville au travers de la subvention municipale, sur les financements de la CAF, ainsi que sur la poursuite de la redynamisation des activités en direction de l'ensemble des publics — petite enfance, seniors et centre social Espace Pluriel.

La section d'investissement

La section d'investissement s'élève à 885 k€ pour les opérations de l'année 2026. L'investissement est essentiellement financé sur les fonds propres. L'amortissement représente 380 k€ environ, l'excédent antérieur s'élève à 454 k€. Les autres recettes de la section sont constituées de recettes externes pour 51 k€ (FCTVA, dépôts et cautionnements reçus).

Les nouveaux programmes d'investissement représentent 617 k€, les restes à réaliser en dépenses de l'exercice 2025, s'élèvent à 5.6 k€.

Le programme d'investissement concerne :

Modernisation des outils informatiques.....	74 k€
Divers équipements Grandir ensemble.....	313 k€
Divers équipements tous bâtiments.....	221 k€
Divers équipements Espace Pluriel.....	6 k€
Divers équipements Prévention.....	3 k€

Le remboursement de la dette en capital s'élèvera en 2026 à 118 k€, soit 13.33 % du programme annuel d'investissement 2026 (885k€). Le solde des prévisions de dépenses au chapitre 16 est constitué des prévisions de remboursements des dépôts de garantie du locataire du CCAS, (1^{er} étage St-Jean Bâtiment A).

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement en dépense s'équilibre à 16.93 M€, en augmentation de 20% par rapport au réalisé 2025.

Les prévisions budgétaires au niveau de vote, par chapitre, sont rappelées dans le tableau joint en annexe 1, le détail par article figurant en annexe 2 et dans le document normalisé.

Détail des chapitres de dépenses de fonctionnement

Chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections : 380 k€

Ce chapitre retrace les dépenses de la section de fonctionnement que l'on retrouve en recettes d'investissement, soit de l'autofinancement. Elles sont constituées principalement des dépenses obligatoires d'amortissement des biens du CCAS.

Chapitre 011 Charges à caractère général 2 108 k€

Elles affichent une baisse apparente de -14% par rapport aux réalisations 2025 liée à la disparition du reversement des recettes de la régie au budget annexe SAD (458 k€ inscrits en 2025). À périmètre constant, les dépenses progressent de +1,3 %, principalement en raison de l'Analyse des Besoins Sociaux obligatoire en période de renouvellement du mandat, d'un avenant au marché groupé Ville concernant l'entretien ménage des locaux pour le centre social Espace Pluriel et le LAEP Parenthèse, de l'augmentation des coûts de maintenance informatique avant rattachement à la Ville, ainsi que des hausses de franchises envisagées en matière d'assurance.

Chapitre 012 Charges de personnel 14 070 k€

Les dépenses de personnel et frais liés sont estimées en augmentation de 4,5 % par rapport aux réalisations 2025. Cette évolution étant essentiellement imputable aux revalorisations obligatoires et réglementaires prévisionnelles, estimées à 600 000 €.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante 317 k€

Le chapitre 65 est en forte progression. Il contient notamment :

-Le comblement du déficit prévisionnel du budget SAD et CLIC..... 169 k€
-Les aides et secours d'urgence à disposition de la commission permanente dans le respect du règlement des aides sociales 58 k€
-L'achat des licences informatiques..... 64 k€
-Diverses dépenses, admissions en non valeur, subvention COSSLMA, redevances dues au titre des droits d'auteur et annulations de rattachement..... 26 k€

L'aide alimentaire à destination de HAS est incluse sur ce chapitre pour 40 k€.

Chapitre 66 Charges financières 32 k€

Le CCAS a contracté en 2019, un emprunt pour l'acquisition du bâtiment Saint-Jean A, celui-ci est assorti du remboursement d'intérêts. Au chapitre 66, figurent également les intérêts de la ligne de trésorerie mise en place depuis 2022.

Chapitre 67 Charges exceptionnelles 5 k€

Ce chapitre contient par définition des dépenses exceptionnelles donc difficilement prévisibles,

l'enveloppe prévue vise à permettre le paiement des intérêts moratoires sur les emprunts et les écritures budgétaires liées à des rectifications sur exercices antérieurs, réductions de recettes et ajustement des rattachements.

Chapitre 68 Provisions semi-budgétaires13 k€

Ce chapitre comprend les dépenses relatives à l'ajustement de la provision constituée pour faire face aux risques liés au cumul des jours sur les Compte Épargne Temps des agents du CCAS ainsi que l'ajustement de la provision pour créances douteuses

Détail des chapitres de recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées :

- des atténuations de charge : remboursements sur dépenses de personnel, part des agents sur les titres restaurant
- des recettes issues de la participation des usagers aux activités et services proposés par le CCAS
- du financement complémentaire des partenaires institutionnels en application de conventions ou pour la gestion d'un dispositif, État, CAF-MSA, Conseil départemental de Vaucluse et de la subvention municipale
- du loyer du 1er étage du bâtiment St Jean A

Chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections : 50 k€

Ce chapitre retrace les recettes de la section de fonctionnement que l'on retrouve en dépenses d'investissement, soit de l'autofinancement. Elles sont constituées principalement des recettes obligatoires d'amortissement des subventions d'équipement versées au CCAS.

Chapitre 70 Produits des services : 1 441 k€

Ce chapitre retrace les prestations versées directement par les usagers des services du CCAS, lorsque celles-ci sont facturées en application d'un tarif délibéré par le Conseil d'Administration. Cette prévision est calibrée sur la base des prévisionnels de fréquentation et de recours aux services (inscription des familles en crèches, recours aux services à destination des seniors...).

Les recettes affichent une baisse apparente de 22 % par rapport au réalisé 2025, liée au transfert des recettes du SAD vers le budget annexe dédié. À périmètre constant, elles progressent en réalité de 2,3 %, sous l'effet notamment de la hausse des recettes du secteur de la petite enfance, portée par les recrutements en établissements et par un suivi renforcé du taux d'occupation des crèches.

Chapitre 013 Atténuations de dépenses :183 k€

Ce chapitre retrace les remboursements de charges obtenus principalement sur les charges de personnel en application de dispositifs d'assurance notamment de droit commun (sécurité sociale) ou statutaires. Il comprend également la constatation du remboursement par les agents de la moitié des titres restaurant perçus.

Chapitre 74 Subventions d'exploitations.....14 708 k€

Ce chapitre est en hausse de 4 % par rapport aux réalisations 2025, traduisant une hausse des participations CAF liée à la reprise d'activité dans les structures de petite enfance, différentes revalorisations (PSU) et au déploiement de bonus ciblés pour les EAJE (mixité sociale, inclusion, attractivité des métiers).

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante..... 162 k€

Le montant inscrit au chapitre recouvre les loyers perçus en année pleine pour la location du 1^{er} étage du bâtiment St Jean A. On y retrouve une inscription pour comptabiliser les avoirs divers ainsi que pour procéder aux écritures comptables d'annulation de rattachement.

Le budget 2026 du CCAS s'inscrit dans une logique de continuité et de rigueur. Bien que l'équilibre financier soit maintenu, il demeure fragile face à l'augmentation des charges, notamment salariales et à des marges de manœuvre réduites.

Les priorités pour 2026 : garantir la qualité de l'accueil en petite enfance, renforcer l'accompagnement des publics précaires, lutter contre l'isolement des seniors et soutenir l'animation de proximité dans les quartiers.

Le Conseil d'Administration délibère :

1. Adopte le budget primitif du CCAS tel que présenté par chapitre à l'annexe 1 et détaillé en annexe 2 ainsi que dans les documents budgétaires normés.

La section d'investissement s'équilibre à 885 414.62 € en dépenses et en recettes.

Les restes à réaliser de l'exercice 2025 s'élèvent à 5 639.58 € en dépenses.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 16 926 645.76 €.

2. Adopte le budget primitif pour le budget annexe du SAD du CCAS tel que présenté ci-après et détaillé en annexe 3 ainsi que dans les documents budgétaires normés :

BP 2026	Dépenses	Recettes
Exploitation	742 580.00	742 580.00
011 Dépenses afférentes à l'exploitation courante	300 880.00	
012 Dépenses afférentes au personnel	310 000.00	
016 Dépenses afférentes à la structure	131 700.00	
018 Autres produits relatifs à l'exploitation		409 826.00
017 Produits de la tarification		185 000.00
019 Produits exceptionnels		147 754.00
Total général	742 580.00	742 580.00

3. Adopte le budget annexe du CLIC tel que présenté ci-après et détaillé en annexe 4 ainsi que dans les documents budgétaires normés :

BP 2026	Dépenses	Recettes
Exploitation	58 235.00	58 235.00
011 Dépenses afférentes à l'exploitation courante	10 300.00	
012 Dépenses afférentes au personnel	46 628.60	
016 Dépenses afférentes à la structure	1 306.40	
018 Autres produits relatifs à l'exploitation		36 185.00
019 Produits exceptionnels		22 050.00
002 Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)		0.00
Investissement	5 041.00	5 041.00
21 Immobilisations corporelles	5 041.00	
28 Amortissement des immobilisations		476.40
10 Dotations, fonds divers et réserves		0.00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		4 564.60
Total général	63 276.00	63 276.00

Mme la Présidente du CCAS d'Avignon demande d'accepter les conclusions sus exposées et les convertir en délibération.

Nombre de présents	Nombre de procurations	Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
7	1	8	8	0	0

Cette proposition, mise aux voix est adoptée.

Certifié conforme,
 Pour le Conseil d'Administration
 La Présidente
 Cécile HELLE

